



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



26028914

Tribunal de l'entreprise
du Hainaut,

17 FEV. 2026

Division ^{Greffa} Mons

N° d'entreprise : **0537 873 017**

Nom

(en entier) : **Fondation d'utilité publique Comtesse Madeleine
d'Oultremont**

(en abrégé) :

Forme légale : **Fondation d'utilité publique**

Adresse complète du siège : **39, rue de la Barrière à 7011 - MONS (GHLIN)**

Objet de l'acte : Nomination d'une personne déléguée à la gestion journalière - 04 du 11.12.25

Par décision de l'Organe d'administration de la Fondation d'utilité publique Comtesse Madeleine d'Oultremont prise en séance régulièrement tenue,

Monsieur TABART Gilles-Olivier

né le 06/06/1986 à Mons

domicilié à rue Hauzeur, 8 à 7024 CIPLY

est nommé délégué à la gestion journalière de la Fondation, au sens de l'article 11:14 du Code des sociétés et des associations.

La délégation porte sur l'ensemble des actes relevant de la gestion journalière, comprenant tant les actes et décisions n'excédant pas les besoins de la vie quotidienne de la Fondation que ceux qui, en raison de leur caractère urgent ou de leur intérêt mineur, ne justifient pas l'intervention de l'Organe d'administration. Ces actes sont spécifiés dans le PV du 11 décembre 2025 actant la nomination.

Le délégué est également habilité à représenter valablement la Fondation dans les actes judiciaires et extrajudiciaires liés à cette gestion journalière, conformément aux articles 11:14 et 2:18 du Code des sociétés et des associations.

La présente nomination prend effet à compter du 02/02/2026 et est consentie pour une durée indéterminée, sauf décision contraire de l'Organe d'administration.

Certifié conforme,

A. TABART,
Administrateur

E. BALATE,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).